

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
Délibération n° DB 2025-105

Date de la convocation : 05/11/2025

Membres en exercice : 24

Membres présents : 15

Membres votants : 17

Le treize novembre deux mille vingt-cinq, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mesdames Danielle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Françoise PAYEN et Messieurs Roland CANIVENQ, Jean DE POUILLY, Vincent FLEURY, Gérald LORFEUVRE, Pierre LAURENT CHAUVET, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Désiré NANJI, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ et Benoît SINGLIT.

Représentés : M. Yann DUGARD donne pouvoir de vote à Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Dominique DANNEAUX donne pouvoir de vote à M. Christophe MANCEAUX

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN.

OBJET : PARC ARGONNE DECOUVERTE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT - AMENAGEMENT D'UN CENTRE DE QUARANTAINE POUR LES ANIMAUX DU PARC

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment la compétence « Actions de développement touristique »

Vu la délibération n°DC2022/57 du Conseil communautaire du 2 juin 2022 confiant délégations au Bureau, notamment celle de valider et autoriser le dépôt des demandes de subventions pour les opérations programmées,

Vu l'opération d'aménagement d'un centre de quarantaine pour les animaux du Parc Argonne Découverte,

Vu l'avenant n°3 du contrat de territoire signé avec le Conseil Départemental des Ardennes dans lequel figure cette opération,

Vu le plan de financement :

.../...

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 24/11/2025
Et de sa publication ou notification le 24/11/2025

Construction d'un centre de quarantaine pour animaux au Parc Argonne Découverte

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Dépenses		Recettes			
Postes de dépense	Montant (HT)	Financier	Dispositif	Part	Montant
Acquisition foncière/immobilière	0,00 €	Etat	DSIL	0%	0,00 €
Etudes techniques	7 355,00 €		DETR	21%	75 000,00 €
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	0,00 €		FNADT	0%	0,00 €
Maîtrise d'Œuvre	17 850,00 €		AAP*	0%	0,00 €
Prestations connexes Maîtrise d'œuvre	7 350,00 €		AMI* **	0%	0,00 €
Travaux bâtiment	318 594,32 €		DGD	0%	0,00 €
Travaux VRD	0,00 €		Autre (préciser)	0%	0,00 €
Aménagement mobilier	0,00 €		Autre (préciser)	0%	0,00 €
Frais divers	0,00 €		Droit commun* **	0%	0,00 €
Aléas	0,00 €		Région Grand Est	Climaxion	0%
			Autre (préciser)	0%	0,00 €
		Conseil Départemental des Ardennes	Contrat de Territoire	21%	75 000,00 €
			Autre (préciser)	0%	0,00 €
TOTAL HT	351 149,32 €	TOTAL subventions		42,72%	150 000,00 €
		Reste à charge sur le HT		57,28%	201 149,32 €
TVA (base 20%)	70 229,86 €	FCTVA			69 123,04 €
		Reste à charge TVA après application FCTVA			1 106,82 €
		SUBVENTIONS + FCTVA			219 123,04 €
TOTAL TTC	421 379,18 €	TOTAL TTC			421 379,18 €

Reste à charge net Communauté de communes

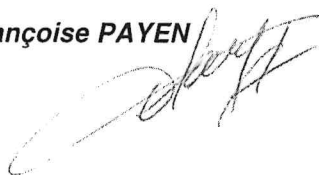
202 256,14 €

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- DE SOLLICITER une subvention pour l'opération d'aménagement d'un centre de quarantaine pour les animaux du Parc Argonne Découverte auprès du Conseil Départemental des Ardennes dans le cadre du contrat de territoire, en application de l'avenant n°3 à la programmation,
- D'APPROUVER le plan de financement associé à cette opération d'aménagement,
- D'AUTORISER le Président à signer les actes à intervenir nécessaires à l'application de cette décision,

La secrétaire de séance

Françoise PAYEN



Le Président,



Benoit SINGLIT